



Conseil d'administration du 29 novembre 2017

Délibération n° 2017/39

Objet : Approbation de l'avenant n°3 à la convention de veille et de maîtrise foncière avec la commune de Saint Hilaire de Riez

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 2 et 9-6°,

Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 approuvé par délibération n° 2015/06 du 19/02/2015 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée, modifié par délibérations n° 2015/28 en date du 18/06/2015,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de favoriser la réalisation d'un projet de réaménagement du centre bourg approuvée par le Conseil d'Administration du 17 novembre 2011,

Vu l'avenant n°1 à la convention

Vu l'avenant n°2 approuvé par le Conseil d'Administration du 19 février 2015

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration :

- Approuve l'avenant n°3 à la convention de veille et de maîtrise foncière entre la commune de Saint Hilaire de Riez et l'EPF de la Vendée en vue de favoriser la réalisation d'un projet de réaménagement du centre bourg.
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'Administration

Valentin JOSSE

Reçu en préfecture de la Vendée
Préfecture de la Vendée

1 DEC. 2017

Courrier Arrivé